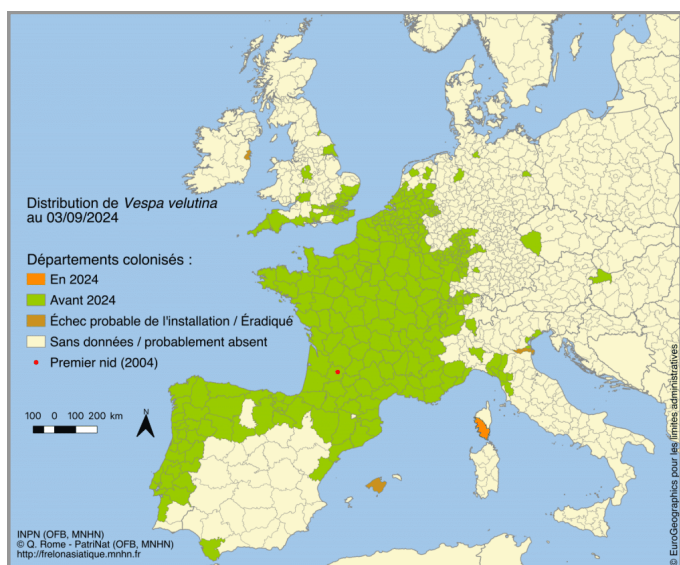


Frelon asiatique : vigilance dès le mois de mars !

Les scientifiques l'appellent « *Vespa velutina* », mais il est plus connu sous le nom de « frelon asiatique ». La propagation de cet insecte, apparu en France en 2004, a été fulgurante, car on ne lui connaît aucun prédateur.

Les conditions climatiques européennes, souvent influencées par le réchauffement, ont favorisé son installation et sa prolifération.

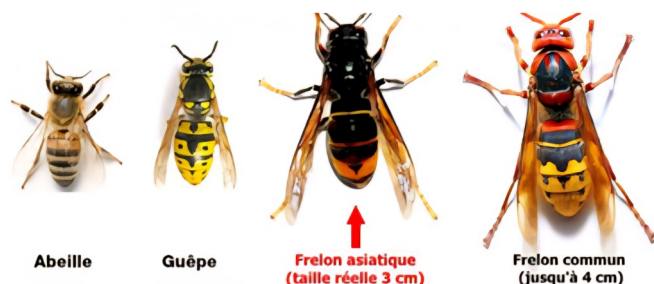
Pour saisir l'ampleur du phénomène et savoir comment réagir face à cet envahisseur, passons en revue les questions essentielles qu'il soulève.



Source (internet) : plateforme ESA – FR

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

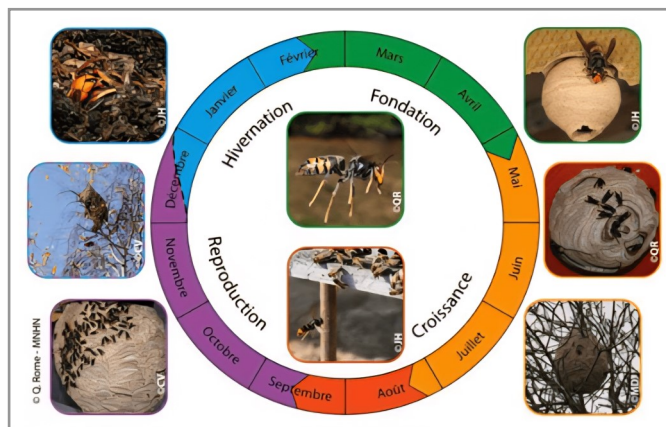
Il est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm.



Source (internet) : Uccle.be

Pourquoi sont-ils si nombreux ?

L'espèce a une capacité de reproduction très rapide. Un nid qui n'est pas détruit peut engendrer de nombreux nouveaux nids l'année suivante. Ceci contribue à la propagation exponentielle de l'espèce.

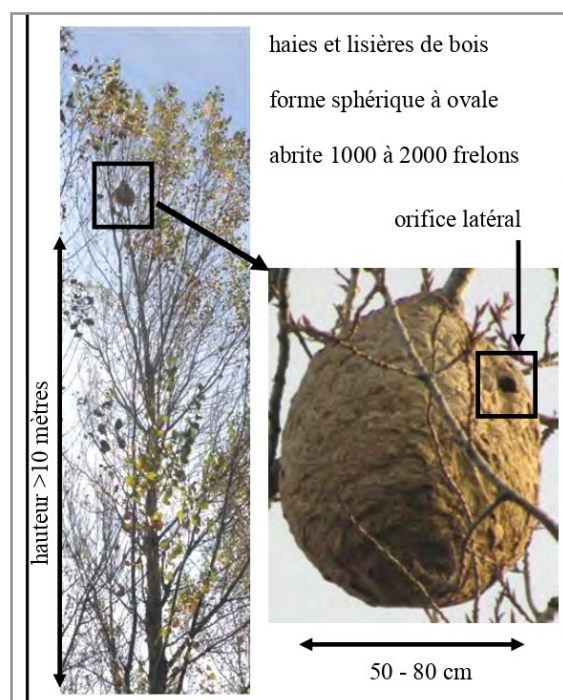


Source (internet) : Le cycle de vie du frelon asiatique / Muséum d'histoire naturelle Alain C. / Creative Commons

Le frelon asiatique construit deux types de nids pendant l'année :

Le nid de printemps appelé **nid primaire** (soit de fin mars à début mai) : il est construit par les jeunes reines (fondatrices) à la sortie de la période d'hivernation. Ce nid est de petite taille. Il est installé à l'abri et à faible hauteur (garage, haie, abri de jardin, maison de jeu des enfants, nichoir à oiseau, etc.).

Le nid d'été ou **nid secondaire** (dès le mois de juin) : il est de forme sphérique et a une taille plus importante, son diamètre pouvant aller de 50 à 80 cm. Il est placé assez haut dans les arbres (plus de 10 m) et peut abriter plusieurs milliers d'individus. Ce type de nid comporte une petite ouverture latérale située à mi-hauteur. Toutefois, le nid primaire peut aussi s'agrandir si l'espace le permet, ce qui explique la présence de très gros nids près du sol !



Photos : A. RIVIÈRE, D. SOLABARRIETA

Quel est le danger pour l'homme ?

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons). Son agressivité est faible, sauf s'il se sent menacé. Seule la piqûre est plus douloureuse : le dard est plus long et la quantité de venin injectée plus importante.

Néanmoins, au-delà de deux piqûres, le venin peut provoquer des complications chez les personnes immuno-déficientes, allergiques, les personnes âgées et les jeunes enfants. Des piqûres multiples entraînent parfois l'obstruction des voies aériennes supérieures, de fortes réactions allergiques et, dans certains cas, la mort. Enfin, le frelon peut projeter un venin acide lorsqu'il perçoit un danger pour le nid. Si ce venin irritant atteint les yeux, il peut sérieusement endommager la rétine.

En cas de piqûre, contactez le [Centre Antipoisons](#) au numéro gratuit 070/245 245 (24 h/24 et 7 j/7).

Où ce frelon peut-il être observé ?

Le frelon étant carnivore, il a besoin de protéines. On le retrouvera dès lors près de grandes quantités d'insectes (ruches, hôtels à insectes...), de cadavres d'animaux, de poubelles, de composts, d'étals de marchés et de poissons ou encore de déjections.

Il recherche également du sucre. Il butine notamment le lierre, la symphorine, le saule et la renouée. Il se nourrit des fruits pourris tombés au sol et est observé à proximité des marchands de glaces.

Enfin, ayant besoin de fibres de bois pour la construction de son nid et d'eau pour l'élevage, il pourra être actif à proximité des tas de bois, du mobilier de jardin et des points d'eau tels que rivière, étang ou zone humide.

Quel est son impact sur l'écosystème et sur les abeilles mellifères ?

C'est un insecte exotique envahissant. Il s'attaque à de nombreux insectes (mouches, guêpes, papillons, bourdons, abeilles sauvages et domestiques) qu'il consomme en grande quantité (22,6 kg/an/nid).

Véritable fléau pour les apiculteurs : les abeilles butineuses constituent 80 % du régime alimentaire d'un frelon asiatique en ville et 45 % dans les campagnes.

Même si toutes les abeilles ne sont pas tuées, la présence des frelons asiatiques et leur chasse active devant les ruches les soumettent à un fort stress, ce qui limite les récoltes de nectar et de pollen nécessaires à la subsistance de la colonie d'abeilles.

Dès le milieu de l'été, les abeilles se préparent à l'hiver, et leur population diminue rapidement. En même temps, celle du frelon, grand prédateur, augmente de façon exponentielle et provoque ainsi une destruction massive d'abeilles dans les ruchers.

Comment l'éradiquer ?

Il n'existe actuellement aucune méthode simple et universelle pour éliminer le frelon asiatique. Les moyens les plus utilisés pour limiter sa prolifération sont le piégeage et la destruction de nids. Notez qu'en hiver, ces derniers sont vides et ne présentent plus de danger.

Aujourd'hui, la sensibilisation citoyenne et l'observation collective restent donc des piliers essentiels de la lutte contre ce prédateur.

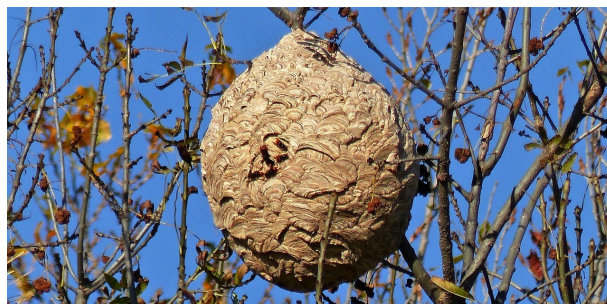
Que faire si vous trouvez un nid ?

Chaque signalement est utile : il permet d'enregistrer la présence du frelon asiatique et d'identifier plus rapidement les nids à neutraliser.

Ne tentez jamais de détruire un nid seul ! Il est en effet fortement conseillé de faire appel à des professionnels formés, certifiés et équipés de matériel adéquat pour intervenir en toute sécurité.

Si vous découvrez un nid, vous pouvez contacter :

- Jean-Robert DELIÈGE (personne de référence à Faimés) — 0496/586 275 — jrdeliege@gmail.com
- Le [CRA-W](#) (Centre wallon de Recherches agronomiques) — 081/87 40 01 — info@cra.wallonie.be
- L'ASBL Vigi Vespa Velutina — 0495/645 918 ou 0476/338 980



Remerciements à Robert COUNE et Jean-Robert DELIÈGE pour leurs conseils.

Sources : www.leparisien.fr & www.waremme.be

Mobilisation contre le frelon asiatique

La Zone de Secours Hesbaye mettra prochainement à disposition de ses 13 communes, dont Faimés fait partie, des bocaux à piège sélectif destinés au public. Ces dispositifs seront distribués de manière ciblée afin de renforcer la lutte contre cet insecte.

Des informations plus détaillées sur les modalités de distribution seront disponibles courant janvier sur www.faimés.be

